

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 22
- votant par procuration 7
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 31 mars 2023.

xxx

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi trente mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-trois mars, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelynne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, M. Patrick WALCZAK, M. Patrick CIBOIS, Mme Djémaïa TAKARLI, Mme Anne-Lise COUTURE, Mme Sourayo OUF, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Franck LEMAÎTRE	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
Mme Arlette LECACHEUR	qui donne pouvoir à	M. Patrick WALCZAK
Mme Sylvie DE MILLIANO	qui donne pouvoir à	Mme Djémaïa TAKARLI
M. Jean-Yves GOGNET	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
M. Thierry GIMAY	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Djémaïa TAKARLI est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n° : D.27/03.23

Objet : Création d'un marché bimensuel de producteurs locaux et d'artisanat : "Marché de Pays"
Le samedi matin (avril à septembre)

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 30.03.2023

Délibération n°: D.27/03.23

Objet : Création d'un marché bimensuel de producteurs locaux et d'artisanat : "Marché de Pays"
Le samedi matin (avril à septembre)

Monsieur SZALEK indique que la Ville de Lillebonne dispose actuellement d'un marché hebdomadaire le mercredi matin et souhaite encourager l'économie locale et contribuer à l'animation du centre-ville a mené une réflexion, en partenariat avec la Fédération Nationale des Marchés de France, pour la création d'un nouveau marché, et plus précisément un marché de producteurs locaux et d'artisanat.

En créant ce marché, la commune aspire à :

- dynamiser le centre-ville,
- attirer de nouveaux clients,
- faire découvrir les producteurs, artisans locaux et améliorer le circuit court,
- attirer des commerçants souhaitant s'installer dans le centre-ville,
- faire profiter les commerçants sédentaires de l'attractivité que génère le marché sur le public,
- valoriser le local et le circuit court tout en évitant de faire concurrence aux commerçants sédentaires.

Ce marché, nommé "Marché de Pays" se tiendra, au regard des recommandations de la Fédération des Marchés de France, le samedi matin, tous les 15 jours, d'avril à septembre, place Carnot, rue Gambetta et rue Henri Messager, aux mêmes horaires que ceux du marché du mercredi, à savoir ouverture au public de 8h00 à 13h00, installation des camelots à partir de 5h30 et départ des camelots à 13h30 au plus tard.

Aussi au regard de ce qui précède,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2121-29, L2212-2 et L2224-18,

Considérant la volonté de la Ville d'encourager l'économie locale,

Considérant que la création d'un marché le samedi matin tous les 15 jours (avril à septembre), place Carnot, rue Gambetta et rue Henri Messager, présente l'intérêt de dynamiser et contribuer à l'animation du centre-ville,

Considérant qu'en vertu du CGCT, il revient au Conseil Municipal de se prononcer, par délibération, quant à la création d'un marché le samedi matin et ce, après consultation des organisations professionnelles intéressées disposant d'un délai d'un mois pour émettre un avis,

Considérant l'avis favorable de la Fédération Nationale des Marchés de France pour la création d'un marché de producteurs locaux et d'artisanat à Lillebonne le samedi matin tous les 15 jours,

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 30.03.2023

Délibération n°: D.27/03.23

Objet : Création d'un marché bimensuel de producteurs locaux et d'artisanat : "Marché de Pays"
Le samedi matin (avril à septembre)

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la création d'un marché de producteurs locaux et d'artisanat, place Carnot, rue Gambetta et rue Henri Messenger, le samedi de 8h00 à 13h00 (tous les 15 jours d'avril à septembre),
- d'appliquer pour ce nouveau marché, les tarifs de droits de place et de mise à disposition d'un branchement électrique, tels que définis par délibération n°D.107/12.22 du Conseil Municipal du 9 décembre 2022,
- d'autoriser la mise en œuvre de cette tarification à compter du 1^{er} avril 2023 ; étant précisé que celle-ci fera l'objet d'une révision éventuelle chaque fin d'année, au même titre que le sont les autres tarifs municipaux,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant, à signer tout document afférent.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,*



Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Djémaïa TAKARLI.

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 30.03.2023